



Erreur destinataire Taxe d'habitation

Par **Melparis**, le **18/10/2013** à **17:43**

BonjourrrrrJ'ai été hébergée à titre gratuit chez une personne l'année dernière (partis a l'etrangé mais qui garde un appart en France en location) et j'ai donc déclarer "hebergé a titre gratuit au 1er Janvier chez Mme...." sur ma déclaration de revenus.rnrnAujourd'hui je reçois une demande de taxe d'habitation a payer sur le logement de cette personne ! A mon nom mais a SON adresse concernant le logement.rnrnCette personne n'ayant jamais répondu ou declarer ses impôts sur le revenus n'existe plus pour les impots (ce qu'on m'as répondu au téléphone..) PLUS car l'année dernière elle avait bien reçu a payer sa taxe d'habitation en son nom mais comme elle a fait la morte depuis aux declarations et courrier des impots, ils l'on tout simplement supprimer de leur base (c'est facile de disparaitre ainsi ??....)rnrnSi bien que les bons comptes font les bons amis (elle ne me parle plus aujourd'hui car je refusais de faire des choses illégale a sa place pour toucher des assedics pendant qu'elle est a l'etrangé...), avant de partir de son logement je lui ai payer a l'avance la taxe que l'on me demande aujourd'hui.(même somme que l'année dernière). Et pour info a titre gratuit est un terme car je lui payait le loyer.rnrnEn gros ne retrouvant aucune trace fiscale d'elle a son adresse s'est a moi que les impots demandent.rnrnLes impôts me demande de payer (vu avec eux par telephone) ou de faire un justificatif du proprio que cette personne louait bien au 1er janvier cet appartement.rnrnMerci de votre aide.

Par **domat**, le **18/10/2013** à **18:11**

bjr,rnla taxe d'habitation est à la charge de la personne occupant le logement au 1° janvier.rnsi c'est vous qui occupiez l'appartement au 1° janvier, vous devez payer la taxe d'habitation.rncdt

Par **Melparis**, le **18/10/2013** à **18:17**

Merci de votre réponse...mais je l'ai déjà payer à la personne louant officiellement l'appartement. Comme je l'ai expliquer cette personne n'apparait même pas comme locataire au impots car elle ne declare rien..alors qu'elle a toujours cet appartement..Comment faire si j'ai déjà regler à la personne cette somme ? et elle ne declarant jamais ou elle est au 1er janvier ne paieras jamais alors?

Par **Lag0**, le **18/10/2013** à **19:11**

Bonjour,
Comme vous l'a dit domat, il est parfaitement normal que le fisc vous réclame, à vous, le paiement de la taxe d'habitation puisque c'est vous seul qui déclarez habiter à cette adresse au 1er janvier (et que c'est la vérité).
Vous ne pouvez donc pas échapper à ce paiement.
En revanche, vous devez demander à la personne à qui vous auriez versé la taxe de vous rendre l'argent.